

"La pierre la plus solide  
d'un édifice est la plus  
basse de la fondation".

Numéro 128- Nov. 2011

# L'inFO44



Filière Gestion Publique

## CAP de RECOURS du 29 novembre 2011

### Cacophonie et règlements de comptes



Ces CAP de recours en révision de notes des agents de catégories B et C qui concernaient uniquement des agents de la filière Gestion Publique se sont tenus en formation conjointe. Cela a engendré un certain changement au niveau des procédures, avec encore des cafouillages et des incompréhensions, notamment au niveau du vote, qui ont parfois tourné au burlesque.

Habituellement pour la Filière Gestion Publique, le vote portait sur la proposition faite par l'administration en réponse au recours. Après tergiversations, l'administration a fini par nous faire voter sur la demande de l'agent, les élus étant amenés à voter uniquement POUR ou CONTRE la demande de l'agent.

En ce qui concerne **FO**, nous avons donc voté POUR tous les dossiers : de quel droit irions-nous considérer que la demande d'un agent est illégitime? Cette nouvelle procédure enlève tout poids au vote des élus

Cela a aussi entraîné une situation absurde pour la parité administrative, à plusieurs reprises.

Exemple: l'administration relevant la notation d'un collègue d'un point (de 0,01 à 0,02) ...mais votant CONTRE, car l'agent demandait un 0,06 !

Apparemment, d'après une représentante syndicale qui siège en CAP Centrale, ces modalités de vote utilisées au niveau local ne sont pas celles que l'on adopte au niveau central.

Espérons que les futures modalités de gestion des CAP évolueront vers davantage de cohérence! ...et restitue ainsi un véritable dialogue social entre les OS et l'administration dans les dossiers de recours. ....

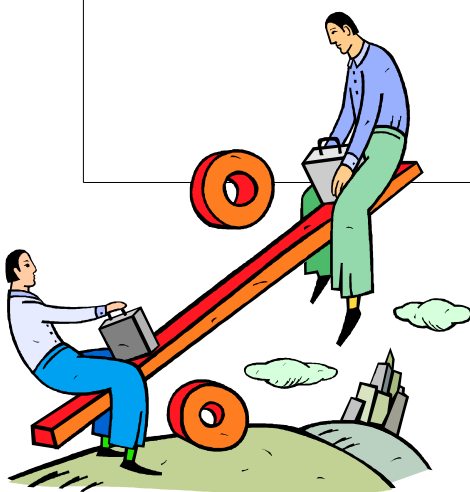
Par ailleurs, cette année encore (et après ?) côté Gestion Publique, la CAP locale n'est pas compétente pour attribuer la bonification maximale de 0,06. Seule, la CAP nationale peut le faire, si elle est saisie par l'agent. Le national s'appuie alors sur l'avis donné par la CAP locale. Le souci dans le 44, c'est que la direction locale, "*frileuse*", n'a donné aucun avis !!!!! ....

Petit rappel : Réglementairement le recours peut porter sur l'augmentation de la note, sur l'appréciation et sur le tableau synoptique. Les agents qui souhaitent voir augmenter leur note doivent le préciser expressément dans leur demande de révision. Dans la négative, cet aspect ne sera pas évoqué.



## Cadres B

Agents à noter :	384
Agents apportants (suite aux modifications statutaires liées au Nouvel Espace Statutaire) :	384
Capital-mois :	348
Répartition <ul style="list-style-type: none"> <li>● 3 mois :</li> <li>● 1 mois :</li> <li>● 0 mois :</li> </ul>	77 (20,07%) 114 (29,69%) 191 (49,74%)
Réserve	3 bonifications de 0,02
Note alerte (-0,01) Note sanction (-0,02)	2 agents néant
Les chiffres :	18 recours dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>● 11 sur la note chiffrée</li> <li>● 2 sur la note + tableau</li> <li>● 3 sur le tableau</li> <li>● 2 sur la note et l'appréciation</li> </ul>



## Cadres C

Agents à noter :	278
Agents apportants (suite aux modifications statutaires liées au Nouvel Espace Statutaire) :	198
Capital-mois :	183
Répartition <ul style="list-style-type: none"> <li>● 3 mois :</li> <li>● 1 mois :</li> <li>● 0 mois :</li> </ul>	40 (20,20%) 57 (28,79%) 101 (51,01%)
Réserve	6 bonifications de 0,02
Note alerte (-0,01) Note sanction (-0,02)	2 agents 2 agents
Les chiffres :	13 recours dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>● 9 sur la note chiffrée</li> <li>● 2 sur la note + tableau</li> <li>● 1 sur le tableau + appréciations</li> <li>● 1 sur l'appréciation</li> </ul>

## Analyse de la CAP de B

### "sois belle et tais-toi!".

Nous avons pu remarquer dans plusieurs dossiers que l'arrivée d'un nouveau notateur pouvait entraîner la baisse systématique des croix dans le tableau synoptique. Nous avons contesté cette façon de faire. L'agent qui ne change ni de poste, ni de mission, ni de corps, n'a aucune raison d'être dévalorisé.



Dans trois cas, le notateur du 1er degré a réglé ses comptes, profitant de son départ, suite à des conflits au sein du poste, démarche peu courageuse mais qui a une incidence notamment sur le moral des collègues concernés.

Pour ces trois cas, l'administration a fait un *petit* geste, insuffisant à notre avis. Il n'est, en effet, pas normal que des différents relationnels interfèrent sur la notation. Pour ces cas, nous avons demandé à l'administration si la nouvelle devise est : "sois belle et tais-toi!".

Cela vaut également pour un agent qui s'est vu reproché ses remarques en interne, sur les dysfonctionnements de Hélios. Ou pour un agent engagé syndicalement. Ou encore pour un collègue qui a contesté certains agissements intolérables du chef de poste, pour lesquels les OS avaient alerté l'administration.

Pour d'autres collègues, dont le poste ou service a fait l'objet de restructuration, cela a eu des incidences sur la notation, l'administration ne prenant pas en compte leur investissement pour se remettre à niveau.

Les élus FO DGFIP 44 en cadres B			
Gilles BELIN Titulaire	Philippe NOBILET Titulaire	Chrystelle TONNELIER Suppléante	Laurence RENODAU Experte

## Analyse de la CAP de C

Quelques petites avancées.



Les représentants **FO** ont interpellé l'Administration sur les pratiques d'un nouveau chef de poste qui se refuse à cocher les cases dans la colonne "excellent", l'excellence n'existant pas selon lui.

Cette nouvelle façon d'appréhender la notation pénalise les collègues de ce poste tant pour leur avancement normal que pour la promotion par liste d'aptitude.

Nous avons donc demandé à l'Administration qu'elle rappelle aux chefs d'unité que les règles doivent être uniformes pour les agents de tous les postes et services.

Le Président en a convenu et décidé de relever la note d'une collègue notée par ce chef, correspondant à la qualité de son dossier.

A **FO**, nous sommes aussi intervenus pour défendre une collègue qui avait un excellent dossier depuis de nombreuses années et a eu la désagréable surprise de voir pour cette notation, sur sa

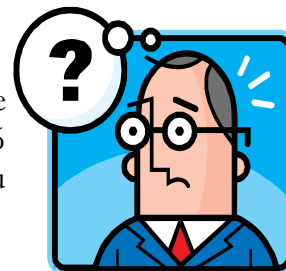
feuille de notation un tableau synoptique totalement à la baisse avec des croix en "assez bien", suite à un problème relationnel avec sa hiérarchie.

Une nouvelle fois, le Président a reconnu que ce tableau synoptique n'était pas en adéquation avec la qualité de cet agent et a décidé de reprendre celui de l'année N-1.

La parité syndicale est enfin intervenue sur le dossier de 2 agents qui demandaient pour l'un, la révision de son appréciation et le retrait de certains termes inappropriés sur la feuille de notation, pour l'autre le relèvement de la note d'alerte (-0,01) à la note pivot (+0,00).

Si pour le premier dossier, l'Administration a reconnu très rapidement qu'il convenait de modifier les termes du notateur de 1er degré, les débats ont été beaucoup plus âpres pour le second dossier. Mais l'Administration a finalement décidé de ramener la note de cette collègue à la note pivot.

Cependant à l'issue de la CAP de cadre C, nous pouvons nous étonner que l'Administration n'ait pas jugé utile de repartir l'intégralité de la réserve de 6 mois (2 mois non attribués), alors que le contingentement attribué au département est déjà insuffisant pour récompenser le travail des agents.

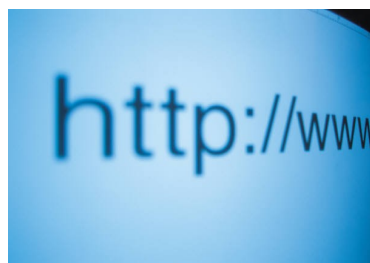


Pour les représentants du personnel de cadre C **FO**, c'était la dernière CAP, les résultats des dernières élections ne nous donnant malheureusement aucun siège.

Nos interventions lors de cette CAP ont pourtant montré que nous pouvions inciter l'Administration à donner satisfaction à certains de nos collègues dans leur demande de recours.

Aussi, n'hésitez pas à contacter les représentants **FO** si vous rencontrez des difficultés dans vos postes et services, malgré leur absence en CAP de catégorie C, ils seront faire remonter vos problèmes à la Direction et à leurs représentants nationaux.

Les élus FO DGFIP 44 en cadres C		
Michel MASIONENUVE Titulaire	Agnès GUIBERT Suppléante	Gilles BELIN Expert



En ligne sur notre site, une information complète sur la campagne de notation 2012 (gestion 2011).

**L'inFORMATION accessible à tous,  
c'est la devise FO !**

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

☎ ☑ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

**Permanences** VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)